

Madame Anne-Marie DESCÔTES

Directrice Générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)
Ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI).

La présidente

Objet : Livre Blanc « *Diplomatie et Territoires* »

Madame la Directrice Générale,

L'association *Villes de France* regroupe les maires des villes françaises de taille infra-métropolitaine (et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale). Ces territoires représentent plus de 500 accords de jumelage selon les chiffres de « l'Atlas de la coopération décentralisée » du MAEDI. Très impliquée en matière de coopération internationale et d'action extérieure des collectivités, notre organisation dispose depuis juillet 2013 du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies.

Je vous remercie chaleureusement d'avoir bien voulu associer notre organisation *Villes de France* à réagir sur la version préparatoire du futur Livre Blanc intitulé *Diplomatie et Territoires*, qui vise à proposer une synthèse des analyses sur la situation présente et des pistes d'adaptation en matière d'action extérieure des collectivités. Il faut tout d'abord souligner la très grande qualité du document, et la pertinence d'un grand nombre de suggestions d'amélioration des dispositifs existants. *Villes de France* partage les constats et nous approuvons en grande partie les orientations proposées par ce document.

Cependant, nous souhaitons néanmoins vous faire part de notre profonde préoccupation concernant l'avenir de l'action extérieure des villes de taille moyenne. Comme le souligne très justement le panorama dressé par le Livre Blanc, les dépenses de l'Aide publique au développement (APD) des villes de moins de 100 000 habitants sont passées de 6,2 millions en 2005 (14% du total) à 2 millions en 2015 (3,6 % du total). Il s'agit d'une baisse spectaculaire en dix ans, dans un contexte d'augmentation globale de cette APD des collectivités territoriales. Nous devons aussi reconnaître que le seul accroissement de l'aide extérieure des intercommunalités sur la décennie ne saurait compenser, et même expliciter de manière pertinente, l'importance de cette baisse aussi bien en valeur qu'en volume.

Cet effondrement de l'APD des villes de moins de 100 000 habitants se révèle un phénomène inquiétant qu'il paraît nécessaire de juguler sérieusement dans les prochaines années. En effet, beaucoup de villes moyennes (de 20 000 à 100 000 habitants) ont été pionnières dans la coopération internationale des collectivités. Elles avaient la taille qui permettait d'impliquer pleinement le tissu local associatif et de disposer, en même temps, des services pointus. Ces villes ont inscrit leur action internationale dans des politiques publiques, grâce à l'investissement des élus, au-delà d'un soutien bienveillant aux initiatives locales. Ainsi, les villes moyennes ont donné ces trente dernières années une impulsion forte pour faire évoluer la coopération décentralisée vers une vraie politique locale innovante et créative. Le livre « *Coopérations en marche !* », réalisé par *Villes de France* avec le soutien de la DAECT en 2013, avait d'ailleurs montré la diversité et le foisonnement de l'action extérieure des villes de taille moyenne comme de leurs intercommunalités. A l'heure actuelle, ces territoires spécifiques portent toujours avec énergie des projets nombreux et extrêmement dynamiques.

Cependant, nous devons reconnaître que l'action internationale des villes de taille moyenne s'avère désormais globalement en difficulté. Bien sûr, le contexte économique et financier explique certainement en premier lieu le désengagement de cette strate urbaine. Mais aussi, les récentes réformes législatives (lois MAPTAM et NOTRe) ont eu tendance à renforcer significativement l'action internationale des Métropoles et des Régions, sans assortir ces nouvelles orientations jugées souhaitables par le Parlement, d'un franc soutien aux actions d'ouverture internationale des villes petites et moyennes. Il apparaît

essentiel de valoriser la stratégie de ces collectivités engagées dans les projets au regard de l'influence accordée par la diplomatie française à des partenariats locaux bien identifiés à l'étranger. Il serait dangereux de considérer ces villes comme des acteurs du passé de l'aide internationale, au profit d'une priorisation trop systématique vers d'autres échelons de collectivités jugés plus puissants ou plus pertinents (EPCI, Métropoles, Départements, Régions).

Aussi, une attention doit être portée par la France pour permettre à tous les niveaux de collectivités locales de s'engager dans des projets de coopérations en matière de développement envers leurs collectivités locales partenaires, en évitant de limiter les cofinancements aux seuls appels à projets les plus importants financièrement. Pour *Villes de France*, tous les projets doivent être éligibles sous la seule condition de leur efficacité et de leur aptitude à répondre aux objectifs fixés. De ce point de vue, la réforme de l'Agence Française de Développement, dans ce contexte de rapprochement avec le Groupe Caisse des Dépôts qui connaît bien nos territoires, pourrait être une opportunité pour renforcer l'ancrage territorial de l'opérateur, notamment avec les villes moyennes et leurs EPCI ayant des projets intéressants. De manière plus spécifique, il faudra sans doute réfléchir à établir des mécanismes de soutien de la DAECT dédiés aux projets internationaux portés par cette strate urbaine. Aussi, la recherche permanente d'une simplification des procédures, l'assouplissement des critères d'attribution, comme la plus grande rapidité des versements des aides de l'Etat restent notamment des points d'approfondissement complémentaires pour faciliter l'action extérieure de ce type de villes.

Enfin, l'association *Villes de France* assure de manière concomitante la promotion du développement de la coopération internationale des EPCI de son réseau. L'action des villes est complémentaire de celle des intercommunalités, souvent plus thématique. Notre organisation avait, par exemple, soutenu la réalisation et la diffusion du *Vade-mecum Coopération décentralisée et intercommunalité* de la DAECT en 2004, comme en 2012. Certes, l'échelon intercommunal enrichit les capacités techniques et permet souvent d'atteindre un certain seuil pour rentrer dans des montages plus complexes. Mais, nous constatons que les changements permanents de périmètres (élargissement de la taille des EPCI) et de compétences (transfert de la compétence eau et assainissement pour 2020 en particulier) ont eu tendance à figer les décisions, spécialement en ce qui concerne les secteurs d'intervention concernés. Les intercommunalités tardent à s'engager en raison des changements institutionnels locaux, qui paralysent l'engagement international pendant cette période transitoire et incertaine. Nous constatons très clairement ce phénomène inquiétant pour l'application de la loi Oudin-Santini dans notre strate de villes et d'EPCI. L'attentisme semble clairement primer dans les territoires en mutation. Nous invitons donc l'Etat à préserver au mieux la stabilité des cadres juridiques, élément fondamental d'une action extérieure pérenne des collectivités territoriales.

Partenaire de longue date du ministère sur ces questions, notre organisation se tient à votre disposition pour travailler de façon coopérative avec vos services sur ce sujet afin de contribuer effectivement à développer l'action extérieure de nos membres.

En espérant avoir pu apporter quelques éclairages sur les besoins des adhérents de notre réseau, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'assurance de ma considération distinguée.



Caroline CAYEUX
Sénateur-maire de Beauvais,
Présidente de la CA du Beauvaisis,
Présidente de Villes de France

En copies :

M. Bertrand FORT, Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) ;
Mme Anne-Marie MEVEL REINGOLD, Secrétaire adjointe de la CNCD (DAECT) ;
M. Pierre POUGNAUD, Conseiller technique pour l'action extérieure des collectivités locales.